

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00



Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France
Tél : +33 (0) 1 55 68 86 66

RCI BANQUE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

KPMG S.A.
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes
Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la
Défense Cedex
Capital social de 5 407 100 euros – RCS Nanterre n° 775 726 417

RCI BANQUE S.A.

Société Anonyme au capital de 100 000 000 euros
15 rue d'Uzès 75002 Paris
RCS : Paris 306 523 358

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans

le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 et 3)

Risque identifié RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », RCI Banque S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3).

Nous considérons que les dépréciations pour pertes attendues sur le financement des ventes constituent un point clé de l'audit en raison de l'importance du montant des crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours au jugement par la direction pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Ces jugements sont plus importants compte tenu du contexte de la crise Covid-19 qui a causé une forte incertitude dans l'économie globale pour les prochaines années malgré les mesures gouvernementales lancées en faveur d'une reprise rapide de l'économie.

Les modalités d'estimation des impacts de la crise Covid-19 sont décrites dans la note 2 « Faits marquants » des états financiers et ont principalement consisté à constituer des dépréciations complémentaires sur encours sans impayés ayant fait l'objet de moratoires actifs ou expirés, augmenter le « forward looking » pour les segments de clientèle plus particulièrement touchés par la crise et modifier les pondérations des scénarios utilisés dans le calcul du « forward looking ».

Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 086 millions d'euros pour un encours de 48 726 millions d'euros de valeur brute.

- Notre réponse** Avec l'appui de nos équipes spécialisées dans le risque de crédit, nos travaux ont notamment consisté à :
- Evaluer les contrôles clés relatifs à la gouvernance mise en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
 - Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information ;
 - Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert comptabilisés au niveau local et au niveau Groupe sur les segments Corporate et Réseau pour les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) ou défaillants (bucket 3) ;
 - Examiner la documentation sous tendant les dépréciations constituées pour intégrer les impacts de la crise Covid-19 dans le coût du risque, et vérifier le calcul pour un échantillon de contrats de ces dépréciations (dépréciations sur encours sans impayés ayant fait l'objet de moratoires actifs ou expirés, dépréciations sur les segments de clientèle les plus particulièrement touchés par la crise) ;
 - Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des dépréciations Forward Looking, notamment la pondération des différents scénarios retenue ;
 - Tester la qualité des interfaces applicatives informatiques qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
 - Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie et plus particulièrement l'identification d'une hausse significative du risque de crédit ;
 - S'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;
 - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
 - Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.
-

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 26 février 2021

Anne VEAUTE

KPMG S.A.

Paris la Défense, le 26 février 2021

Ulrich SARFATI



RCI BANQUE

COMPTES CONSOLIDES

31 Décembre 2020

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	8
2. FAITS MARQUANTS.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
A) Evolutions des principes comptables	13
B) Principes de consolidation.....	15
C) Présentation des états financiers.....	16
D) Estimations et jugements.....	16
E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »	16
F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur	21
G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan	21
H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres	22
I) Immobilisations (IAS16 / IAS36).....	22
J) Impôts sur les résultats (IAS12)	23
K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....	23
L) Conversion des comptes des sociétés étrangères	24
M) Conversion des transactions en monnaie étrangère.....	24
N) Les passifs financiers	25
O) Emissions structurées et dérivés incorporés	25
P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	25
Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	27
R) Assurance	28
S) Tableau des flux de trésorerie.....	28
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	29
5. REFINANCEMENT	32
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES	32
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	33
FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE.....	70
A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger.....	70
B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.....	72
C) Entreprises associées et co-entreprises significatives.....	74
D) Restrictions importantes.....	75

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Caisse et Banques centrales	2	7 299	1 527
Instruments dérivés de couverture	3	230	177
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	649	1 364
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	219	105
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 232	1 279
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	46 222	50 582
Actifs d'impôts courants	8	26	16
Actifs d'impôts différés	8	188	171
Créances fiscales hors impôts courants	8	139	245
Comptes de régularisation et actifs divers	8	973	1 069
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	129	142
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 418	1 227
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	83	92
Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)	11	79	84
TOTAL ACTIF		58 886	58 080

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Banques centrales	12.1	2 250	2 700
Instruments dérivés de couverture	3	84	92
Dettes envers les établissements de crédit	12.2	2 302	2 780
Dettes envers la clientèle	12.3	21 540	18 605
Dettes représentées par un titre	12.4	21 991	24 016
Passifs d'impôts courants	14	143	129
Passifs d'impôts différés	14	587	588
Dettes fiscales hors impôts courants	14	24	33
Comptes de régularisation et passifs divers	14	2 151	1 895
Provisions	15	190	185
Provisions techniques des contrats d'assurance	15	461	488
Dettes subordonnées	17	890	867
Capitaux propres		6 273	5 702
- Dont capitaux propres part du groupe		6 260	5 649
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		5 159	4 271
Gains ou pertes latents		(500)	(339)
Résultat de l'exercice		787	903
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		13	53
TOTAL PASSIF		58 886	58 080

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	25	1 928	2 196
Intérêts et charges assimilées	26	(643)	(744)
Commissions (Produits)	27	609	605
Commissions (Charges)	27	(250)	(234)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	28	7	22
Produits des autres activités	29	1 039	1 028
Charges des autres activités	29	(735)	(777)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 955	2 096
Charges générales d'exploitation	30	(581)	(585)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(19)	(18)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 355	1 493
Coût du risque	31	(353)	(177)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 002	1 316
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	9	19	21
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	(2)
Résultat sur exposition inflation		(15)	(8)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(2)	
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 003	1 327
Impôts sur les bénéfices	32	(206)	(392)
RESULTAT NET		797	935
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		10	32
Dont part du groupe		787	903
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (1) et en euros		787,32	902,52
Résultat net dilué par action et en euros		787,32	902,52

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

Le résultat avant impôts de 2019 est impacté à hauteur de +20,8 M€ par les startups de mobilité (opérations courantes et cession à Renault MAI).

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2020	12/2019
RESULTAT NET	797	935
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(4)	(10)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(4)</i>	<i>(10)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie		(14)
Différences de conversion	(159)	15
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(159)</i>	<i>1</i>
Autres éléments du résultat global	(163)	(9)
RESULTAT GLOBAL	634	926
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	8	29
Dont part des actionnaires de la société mère	626	897

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2018	100	714	3 923	(313)	(20)	858	5 262	45	5 307
Affectation du résultat de l'exercice précédent			858			(858)			
Capitaux propres au 1 janvier 2019	100	714	4 781	(313)	(20)		5 262	45	5 307
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(10)		(10)	(4)	(14)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(10)		(10)		(10)
Différences de conversion				14			14	1	15
Résultat de la période avant affectation						903	903	32	935
Résultat global de la période				14	(20)	903	897	29	926
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)				(2)	(1)	(3)
Distribution de l'exercice			(500)				(500)	(11)	(511)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(8)				(8)	(9)	(17)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	100	714	4 271	(299)	(40)	903	5 649	53	5 702
Affectation du résultat de l'exercice précédent			903			(903)			
Capitaux propres au 1 janvier 2020	100	714	5 174	(299)	(40)		5 649	53	5 702
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(2)		(2)	2	
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(4)		(4)		(4)
Différences de conversion				(155)			(155)	(4)	(159)
Résultat de la période avant affectation						787	787	10	797
Résultat global de la période				(155)	(6)	787	626	8	634
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(4)				(4)	(1)	(5)
Distribution de l'exercice (5)								(11)	(11)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(11)				(11)	(36)	(47)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	100	714	5 159	(454)	(46)	787	6 260	13	6 273

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2020 concerne principalement l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du sud, l'Inde, le Maroc, la Pologne, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni et la République Tchèque. Au 31 décembre 2019, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Corée du sud, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne et le Maroc.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour -20 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -26 M€ à fin décembre 2020.
- (5) Distribution hors groupe de dividendes par les sociétés dans lesquelles des participations ne donnant pas le contrôle sont détenues.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	787	903
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18	17
Dotations nettes aux provisions	238	92
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(19)	(21)
Produits et charges d'impôts différés	(35)	98
Pertes et gains nets des activités d'investissement	4	7
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	10	32
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(9)	30
Capacité d'autofinancement	994	1 158
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	231	53
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	437	308
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(645)	557
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(79)	(52)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(566)	609
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 843	(2 554)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	2 721	(4 210)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 122	1 656
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(757)	105
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	547	(432)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	(1 612)	406
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	308	131
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	44	(38)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	4 485	(1 930)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	5 709	(719)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5	81
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(10)	(14)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(5)	67
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(5)	339
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	6	850
- Dividendes versés	(11)	(511)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(5)	339
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(57)	(10)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	5 642	(323)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	2 469	2 792
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 494	2 018
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	975	774
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	8 111	2 469
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	7 289	1 494
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	1 010	1 110
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(188)	(135)
Variation de la trésorerie nette (1)	5 642	(323)

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au §. 3.S

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque au 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2021 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 février 2020 et approuvés à l'Assemblée Générale du 29 avril 2020. Il avait été décidé de verser un acompte sur dividende de 450 M€ sur le résultat 2019 à l'actionnaire Renault et d'affecter en réserve un montant de 300 M€.

La décision de mise en réserve d'un montant de 300 M€ a été prise en conformité avec la recommandation de la BCE aux établissements bancaires en date du 27 mars 2020, de ne pas distribuer de dividendes dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19.

Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 69,4 M€ sur le résultat 2020, calculés conformément à la Recommandation de la BCE (BCE /2020/62) sur les distributions de dividendes dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Evolution du périmètre de consolidation en 2020 :

- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation : La filiale française a mis en place un programme de titrisation des encours de Location avec Option d'Achat (LOA) originés par DIAC. Dans le cadre de ce programme, une opération publique (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France V 2020-1 ») adossée à des créances de loyer a été émise pour un montant de 950 M€ (dont 200M€ retenus par RCI) de Class A (notée AAA par DBRS et Aaa par Moody's) et de 41,5 M€ de Class B (notée AA(Low) par DBRS et Aa3 par Moody's). Une deuxième opération (compartiment « Cars Alliance Auto Leases Master France ») a été émise pour un montant à l'origine de 474M€ de Class A (notée AAA par DBRS et Aaa par Moody's), totalement retenu par RCI.
- Roumanie : RCI Leasing Romania IFN S.A a décidé de changer de monnaie fonctionnelle en passant de l'euro au leu roumain. Ce changement est effectif depuis 1^{er} janvier 2020.

Brexit : La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne n'a pas entraîné de constatation de provisions pour risques et charges dans le groupe RCI banque au 31 décembre 2020. Pour rappel, afin d'anticiper les conséquences du Brexit, dès le 14 mars 2019, la totalité des activités de la succursale au Royaume Uni avait été transférée à une nouvelle entité, RCI Bank UK PLC, établissement de Crédit filiale à 100% de RCI Holding. Aucune opération supplémentaire ne fut nécessaire sur 2020.

Dipense d'activité : Prolongement du dispositif de dispense d'activité pour une année supplémentaire (accord signé avec les organisations syndicales le 17 décembre 2020)

Contrat de coopération Nissan Europe :

Signature d'un term sheet avec Nissan Europe pour définir les principes de coopération jusqu'en 31 mars 2025.

Italie:

Le tribunal a annulé l'amende requise par l'autorité de la concurrence AGCM pour un montant de 125 MEUR en date du 24 novembre 2020. L'AGCM a fait appel de la décision, la procédure est en cours. Cependant au vue des éléments à fin 2020, il a été jugé qu'aucune provision ne nécessite d'être comptabilisée à ce stade. Il n'y a donc aucun impact dans les comptes consolidés.

- Crise sanitaire Covid-19 :

La crise sanitaire liée à la maladie Covid-19, a impacté l'économie mondiale sur l'année 2020. En France, cette crise a entraîné deux phases de confinement dans l'année, entraînant un ralentissement de l'activité économique. Au sein du groupe RCI, les conséquences liées à cet évènement sont présentées ci-dessous.

- **Activité :** Fermeture des concessions pendant le confinement
Absence d'activité de recouvrement terrain et de fonctionnement des salles de vente aux enchères pour la revente des véhicules
- **Opérationnel :** Mise en place d'un télétravail généralisé à l'ensemble des collaborateurs
Recours au chômage partiel
- **Effet des moratoires sur le revenu d'intérêt :**

Les nouveaux moratoires ou prolongations de moratoires mis en place après le premier confinement concernent un nombre limité de pays (Italie, Maroc, Colombie pour l'essentiel). Ils prévoient un décalage complet (Italie, Maroc) ou partiel (50% de l'échéance en Colombie) des mensualités avec une application d'intérêts au titre de la période de report.

Conformément à la norme IFRS 9 paragraphe 5.4.3 qui précise que lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont renégociés ou qu'ils sont autrement modifiés, et que la renégociation ou la modification ne donne pas lieu à la décomptabilisation de cet actif financier, l'entité recalcule la somme des flux modifiés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine et comptabilise soit un profit soit une charge sur la modification en résultat net. L'analyse globale pays par pays où les filiales du groupe RCI sont implantées, n'a pas révélé de pertes significatives à constater sur le chiffre d'affaires du fait de ces changements.

A noter : RCI banque n'est pas concernée par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

Informations sur les encours soumis à des moratoires

Zone Géographique	Clientèle		Réseaux		Total	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Europe	220,0	- 20,9	22,8	- 0,1	242,8	- 21,0
dont Allemagne	-	-	1,8	- 0,0	1,8	- 0,0
dont Espagne	5,1	- 2,0	-	-	5,1	- 2,0
dont France	16,3	- 1,4	-	-	16,3	- 1,4
dont Italie	150,9	- 13,2	0,2	- 0,0	151,1	- 13,2
dont Royaume-Uni	8,4	- 0,2	-	-	8,4	- 0,2
dont autres pays*	39,3	- 4,2	20,9	- 0,1	60,2	- 4,3
Eurasie	0,3	-	-	-	0,3	-
Afrique - Moyen Orient - Inde	24,9	- 9,1	1,8	- 0,0	26,7	- 9,1
Asie - Pacifique	2,0	0,0	-	-	2,0	0,0
Amériques	16,5	- 9,6	-	-	16,5	- 9,6
dont Argentine	4,9	- 4,3	-	-	4,9	- 4,3
dont Bresil	-	-	-	-	-	-
dont Colombie	11,6	- 5,4	-	-	11,6	- 5,4
Total	263,8	- 39,6	24,7	- 0,1	288,4	- 39,7

*Pour le réseau, les encours des autres pays concernés sont en particulier l'Irlande (14,5M€) et la Suisse (5,6 M€).

À fin décembre, sur notre portefeuille Clientèle (hors concessionnaires), le montant des expositions faisant l'objet d'un report d'échéance non expirée s'élève à 263,8 M€. La plupart des moratoires accordés lors du premier confinement ont expiré au cours du second semestre, notamment 2 423 M€ de moratoires accordés par défaut¹ en France à toutes les entreprises ayant un véhicule financé. Une partie résiduelle a fait l'objet de rééchelonnements. Le montant des créances restructurées (forberance) passe ainsi de 39 M€ à fin 2019 à 368 M€ fin 2020 (pour la part performing).

Les mensualités dont la date d'exigibilité avait été reportée ont été réglées entre les mois de septembre et novembre en plus de l'échéance contractuelle.

Sur l'activité de financement des Réseaux (concessionnaires), le montant des expositions ayant fait l'objet d'un report d'échéance et non expirées ne s'élève plus qu'à 25M€. La quasi-intégralité des reports d'échéances accordés aux concessionnaires pendant la période de confinement a fait l'objet d'un règlement à RCI du fait principalement de la reprise de l'activité de vente de véhicules en Europe. Il est à noter que durant le dernier trimestre, aucune nouvelle mesure de report d'échéance généralisée n'a été prise malgré les différents reconfinements parties ou globaux dans certains pays.

Après avoir connu une forte détérioration au cours du second trimestre 2020, les pertes en cas de défaut utilisés pour calibrer les provisions ont connu une phase de rattrapage au cours du second semestre pour se situer au cumul de l'année à un niveau en ligne avec les niveaux observés avant la crise Covid-19.

Les taux de passage en défaut ont connu une évolution similaire, les aides gouvernementales ainsi que les moratoires ayant permis d'atténuer les effets de la crise et de retarder la matérialisation des difficultés de paiement. Pour cette raison, et sur la base des recommandations BCE sur l'identification et la mesure du risque de crédit dans le contexte de la pandémie du coronavirus, différents ajustements ont été pratiqués :

- sur les critères de reclassement de certaines créances au bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination) ; il s'agit d'ajustement hors modèle
- dans le provisionnement des mêmes créances ; il s'agit d'ajustement hors modèle.

Ces reclassements portent principalement sur (cf note 7):

- des expositions Corporate hors réseau appartenant à des secteurs d'activité impactés par la crise (hôtellerie, restauration, location courte durée, ...) sur lesquels une revue individuelle a été réalisée. Le montant total des expositions concernées s'élève à 325 Meur, dont une large partie en France.
- des clients sous moratoires sur des durées supérieures à six mois. Le montant des expositions concernées s'élève à 185 Meur réparti entre l'Italie (138M€) et le Maroc (47 M€, incluant 28M€ de moratoires expirés).

Ces reclassements expliquent une part importante de l'augmentation du bucket 2 qui passe de 2.916 M€ fin 2019 à 4.296 M€ à fin 2020. Aussi, ces reclassements ne viennent pas modifier le processus de suivi de dégradation du risque de crédit (cf partie E), puisqu'il s'agit d'ajustement hors modèle sur une population identifiée dans le cadre du covid.

Les passages en bucket 2 au cours de l'année 2020 donnent lieu à un taux de couverture du même ordre que celui observé en 2019, ce qui explique la certaine stabilité du taux de couverture global des encours.

Par ailleurs l'estimation de la provision forward looking a été complétée sur des segments de clientèle jugés plus particulièrement impactés par la crise. En l'absence de retards de paiement matérialisé, les segments concernés ont été maintenus dans leur bucket d'origine. Il s'agit de l'ensemble des expositions Retail sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable. Les encours concernés s'élèvent à 1 775M€. Là aussi l'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement au taux constaté sur les encours des mêmes segments comptabilisés en bucket 2.

Au total, le taux de provisionnement des buckets 2 passe de 5,3 à 6 % sous l'effet de l'évolution des paramètres de risque, tandis que le taux de provisionnement des buckets 3 passe de 65,3% à 66,0 % entre fin 2019 à fin 2020. Quant au bucket 1, l'ajustement forward looking conduit à une augmentation sensible passant de 0,26% sur les expositions de cette catégorie à 0,40% à fin 2020.

¹ Moratoire accordé systématiquement et par défaut à l'ensemble des clients entreprises Diac et Diac Location pour soulager les plateformes de gestion de la relation clientèle lors des premiers jours de confinement. Les clients ne souhaitant pas bénéficier de ces reports d'échéances ont pu demander le maintien de leur échéancier contractuel.

Sur l'activité assurance, l'impact lié au covid est plutôt observable sur la couverture décès et couverture emploi. Ainsi, à fin Décembre 2020, on dénombre 166 sinistres relevant de la première vague² pour un montant total de 1.6M€. L'impact de cette première vague est donc moins prononcé qu'attendu, même si l'indemnité moyenne payée a été plus importante.

Concernant la deuxième vague deux principales observations sont à noter :

- sur l'ensemble des pays, nous observons après l'atteinte du pic de la vague, une décélération de la courbe de décès beaucoup plus lente que pour la première vague.
- De plus, en Allemagne, cette deuxième vague est beaucoup plus meurtrière que la première.

On dénombre 300 sinistres pour un montant total d'indemnisation de 2 M€.

Concernant l'impact du provisionnement pour perte d'emploi, en 2020, nous avons enregistré une charge additionnelle de 3.5M€ au titre de la couverture perte d'emploi pour anticiper les potentiels effets d'une crise économique. A ce stade, aucune hausse significative de la sinistralité effective n'a été constatée mais une augmentation de l'incidence des déclarations sur cette garantie est observée, seulement, en Allemagne.

A noter que les contrats pour pertes d'emplois ne couvrent pas le chômage partiel.

En somme, le Groupe juge suffisant les surplus de réserves (décès et perte d'emploi) constituées en 2020 pour amortir les impacts du covid sur les comptes des filiales d'assurance.

➤ Test d'impairment

Les tests d'impairment ont révélé un indice de perte de valeur sur le goodwill détenu sur l'entité RCI Financial Services, S.r.o, en République Tchèque. Cette perte de valeur de 2M€, différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, a été constatée par une dépréciation à l'établissement des comptes de fin d'année 2020. (cf partie B et note 11)

Il n'a pas été détecté d'autres indices de pertes de valeurs (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sur les autres actifs financiers.

A noter : la méthodologie appliquée pour la réalisation des tests d'impairment est inchangée par rapport à la clôture 2019.

➤ Coût du risque

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours à des données prospectives, notamment de type macroéconomique. Les principes de calcul des provisions pour risque de crédit sont décrits dans la section 4.3.3.5.

Les pertes en cas de défaut utilisées pour calibrer les provisions ont été impactées par la crise sanitaire, les récupérations et ventes de véhicules saisis ayant connu un quasi-arrêt pendant la période de confinement. L'augmentation des LGD a conduit à une hausse du taux de provisionnement des créances dégradées depuis l'origination (B2) qui passe de 5,3 à 6,0 %, le taux de couverture des créances saines (B1) augmentant de 0,5 à 0,7 %. La proportion de créances en défaut est en légère hausse à 1,6 % des encours contre 1,3 % à fin 2019, leur taux de provisionnement augmentant très légèrement. Ces éléments conduisent à une augmentation des provisions pour risque de crédit.

Au total les provisions pour dépréciation augmentent de 204M€ par rapport à décembre 2019 dont 86 M€ au titre de la mise à jour du forward-looking. Les 86 M€ se décomposent comme suit :

- 41M€ au titre de la mise à jour de la pondération des scénarios
- 45M€ au titre de la provision collective sur les acteurs économiques dont les secteurs sont les plus touchés par la crise du Covid

Cette hausse est en majeure partie liée à l'impact de la Covid-19.

La ventilation des opérations avec la clientèle et les provisions associées à chaque classe IFRS9 sont détaillées en notes 7 et 24.

² Nous estimons que tous les décès étant intervenus avant le 30 septembre 2020 relèvent de la première vague

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :**- Forward looking**

En l'absence de projections fiables pour intégrer les impacts de la Covid-19 dans les hypothèses forward-looking utilisées pour le calcul des Expected Credit Losses, l'ESMA recommande, au regard des données passées et compte tenu de l'intervention des gouvernements, d'allouer une pondération prépondérante au scénario de stabilité de l'environnement économique à long terme. En ligne avec les guidelines de l'ESMA, RCI Banque a renforcé la prépondérance du scénario « stability » tout en augmentant la pondération du scénario « adverse » et en diminuant fortement celle du scénario « baseline » (le plus optimiste) par rapport au niveau retenu au 31 décembre 2019. Cette orientation prise lors du premier semestre 2020 a été renforcée lors du second semestre. Plus spécifiquement, le poids du scénario adverse est passé d'une pondération de 12% à fin 2019, à 20% à juin 2020, puis enfin à 24% au 31/12/2020.

Au niveau groupe, sur la base des scénarios 2020 et des ECL par bucket fin 2020, l'augmentation de la pondération du scénario « adverse » d'un point versus le scénario « baseline » génère une dotation de 4.9M€ (3.7 M€ sur l'activité retail et 1.2 M€ sur l'activité de financement des réseaux).

Par ailleurs, l'estimation statistique de la provision forward-looking sur l'activité clientèle a été complétée sur des segments jugés particulièrement impactés par la crise (hôtellerie, restauration, location courte durée, ...).

Ces mesures conduisent à une augmentation de 86 M€ des provisions au titre du forward-looking, principalement attribuable à l'activité clientèle.

- Provisions d'expertise moratoires

Du point de vue du provisionnement, un complément de provision a été appliqué sur les expositions ayant fait l'objet d'un report d'échéance pendant les périodes de confinement, que ces expositions aient été déclassées ou non en forbearance. La méthode retenue a consisté à couvrir les encours sans impayés ayant fait l'objet de moratoires actifs ou expirés au taux de couverture moyen du bucket 2 selon la méthodologie IFRS9 en place. L'ajustement représente à fin décembre une charge de 39 M€ à rapporter à un encours clientèle faisant encore l'objet de moratoires de 3,5Md€ à date, dont 263,8 M€ sont encore en phase de moratoire. Lorsque la mise en place des moratoires s'est effectuée sans facturation des intérêts des échéances ainsi reportées, un déclassement des encours en bucket 2 et en statut forborne a été réalisé pour une valeur de 186 M€ d'encours à date.

- Approche sectorielle

Les principaux secteurs d'activité retenus sont l'hôtellerie et la restauration qui représentent ensemble moins de 1% des expositions et la location courte durée qui a l'inverse près de 3% des encours sur la clientèle. Cette liste a été ponctuellement complétée de quelques secteurs propres à certains pays. Sur les secteurs retenus, le taux de provisionnement des expositions en bucket 1 a été complété pour le porter au taux appliqué sur le bucket 2, cet ajustement représentant 45 Meur de provisions complémentaires.

- Quelques précisions sur le modèle ECL

Les modèles statistiques se basent sur l'historique de comportement de paiement et de passage en défaut observés sur un passé récent. Typiquement, l'historique récent sous-estime le risque de défaillance des entreprises opérant dans les secteurs les plus affectés par la crise, les mesures de soutien de l'Etat, les reports d'échéance ayant été efficace.

Sur les modèles internes en méthode avancée sur le portefeuille retail, un recalibrage du bucketing IFRS9 a été réalisé conduisant à une légère augmentation des encours en bucket 2 et des provisions (9 Meur).

- Classements des actifs par bucket suite aux recommandations de l'ESMA

Le déclassement d'un bucket à l'autre (et notamment du bucket 1 au bucket 2) ne doit pas être systématique à cause de l'application de la forbearance, mais il doit faire l'objet d'une analyse (sur base individuelle ou collective) des contreparties pour déterminer celles qui subissent une véritable dégradation de leur risque de crédit sur la durée de vie de l'actif de celles qui ne rencontrent que des « problèmes de liquidités temporaires ».

Dans le groupe RCI Banque cette analyse a été faite au cas par cas sans avoir recours à des déclassements systématiques (cf partie E, et note 7.1).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2020 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2020 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

➤ Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS7	Réforme des taux d'intérêts – Phase 1
Amendements IAS 1 et IAS 8	Définition du caractère significatif de la matérialité
Amendement IFRS 3	Définition d'un « business »
Cadre conceptuel	Modification de références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS

L'application de ces normes et amendements à compter du 1er janvier 2020 est sans effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Autres normes appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2020

A compter du 1^{er} janvier 2020, le Groupe applique la phase 3 d'IFRS 9 portant sur la comptabilité de couverture. Le Groupe avait opté pour une application différée d'IFRS 9 phase 3 comme permis normativement lorsque la norme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, actuellement, cette application n'a pas d'impact matériel dans les comptes du Groupe mais permet la qualification d'ensembles synthétiques composés d'une dette et d'un dérivé comme éléments couverts.

Au vu de la décision de l'IFRIC rendue en mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a conclu que la combinaison des effets de l'indexation et de la conversion satisfait à la définition d'une différence de change au sens d'IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères, car l'indexation en application des variations d'indices d'augmentation des prix est corrélée avec l'évolution du taux de change du peso argentin contre l'euro et permet d'atténuer l'effet de la dévaluation du peso argentin.

➤ Nouveau texte publié par l'IASB pour application en 2020 et publié au journal officiel de l'Union Européenne

IFRS 16	Amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer relatifs à la Covid-19 »
---------	--

L'IASB a publié le 28 mai 2020 un amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » avec une date d'entrée en vigueur au 1er juin 2020, qui a été approuvé par l'Union Européenne le 9 octobre 2020. Le texte propose une exemption optionnelle pour les preneurs qui permet de reconnaître en résultat les réductions des loyers obtenues lors de la conclusion des accords d'allègement avec les bailleurs. Cette mesure s'applique aux paiements de loyers initialement dus le 30 juin 2021 ou avant cette date. Les preneurs peuvent choisir d'appliquer les dispositions d'IFRS 16 non amendées qui consistent à faire une analyse détaillée des accords d'allègements et à les traiter comme des modifications de contrat le cas échéant. Les allègements dont a bénéficié le Groupe n'ont pas d'impact significatif.

➤ **Normes et amendements publiés appliqués par anticipation**

Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 16 et IFRS 4	Réforme des taux d'intérêts – Phase 2	1er janvier 2021
---	---------------------------------------	------------------

Réforme des taux d'intérêts IBOR

Le Groupe RCI applique par anticipation au 31 Décembre 2020 les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 portant sur la réforme des taux de référence – phase 2.

La rémunération du compte d'appel de marge auprès de la chambre de compensation a évolué de l'EONIA à l'ESTER au mois de Juillet 2020. L'application de ces amendements permet au groupe RCI de modifier prospectivement le taux d'intérêt effectif de cet instrument financier sans impact immédiat au compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, aucun autre instrument financier négocié vis-à-vis d'une contrepartie externe au Groupe RCI n'a fait l'objet de renégociation liée à la réforme des taux d'intérêts. Le groupe a adhéré à l'« ISDA 2020 Fallbacks protocol » encadrant les clauses de « fallback ».

Le Groupe RCI a également distingué les différents taux de référence utilisés dans les relations de couverture de taux d'intérêts et concernés par la réforme : EURIBOR, LIBOR GBP et LIBOR CHF.

- Le groupe considère ne pas avoir d'incertitude quant à l'avenir de l'indice EURIBOR qui est en conformité avec la European Benchmark Regulation
- Au 31 Décembre 2020, le groupe RCI a qualifié des swaps de taux d'intérêt dans des relations de couverture de juste valeur pour un nominal de 300mCHF (taux variable indexé sur le LIBOR CHF) et un nominal de 100mGBP (taux variable indexé sur le LIBOR GBP).

Les stratégies de couverture des risques n'ont pour le moment pas été modifiées par la transition vers les nouveaux indices de référence.

L'application par anticipation de ces amendements n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe au 31 Décembre 2020.

➤ **Normes et amendements publiés non encore applicables**

Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 16 et IFRS 4	Réforme des taux d'intérêts – Phase 2	1er janvier 2021
Amendement à IAS 37	Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1er janvier 2022
Amendement à IFRS 3	Référence au Cadre conceptuel	1er janvier 2022
Amélioration des IFRS cycle 2018-2020	Normes concernées : IFRS 9, Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test de 10% IFRS 16, Avantages incitatifs à la location	1er janvier 2022
Amendement à IAS 16	Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1er janvier 2022
IFRS 17	Contrats d'assurance	1er janvier 2023

Le groupe envisage, à ce stade, d'appliquer que la réforme des taux d'intérêts – phase 2 par anticipation. Les autres normes ne sont donc pas appliquées dans les comptes à fin décembre 2020.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI FS Ltd, des succursales italienne et allemande pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 165 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 151 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le détail des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives sont détaillées en note B.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Compte tenu du contexte d'arrêté particulier et des impacts lié à la Covid-19, des modifications ont été apportées aux jugements et hypothèses retenus par rapport à décembre 2019 concernant :

- **Le Forward-looking** (voir le paragraphe « Coût du risque » dans la section 2. Faits marquants)
- **Les modèles d'estimation des provisions :**
L'analyse de l'impact de la crise sanitaire Covid n'a pas pour autant conduit à modifier les modèles d'estimation. En revanche, les paramètres entrant dans les modèles ont été mis à jour pour intégrer les impacts Covid-19.

Mis à part les deux points ci-dessus, les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés restent identiques.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de

dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Dégradation significative du risque (définition du bucketting) :

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites
- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait

pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructurés est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe RCI Banque peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{\text{M mois}} EAD_i * PD_i^g * ELBE_0^g * \frac{1}{(1+r)^{t/12}}$$

Avec :

- ✓ M = maturité
- ✓ **EAD_i** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)

- ✓ PD_i^9 = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- ✓ $ELBE_0^9$ = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- ✓ t = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent L'ECL à un an (12-month EL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe RCI Banque cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe RCI capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Lors de la comptabilisation initiale :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de la structure générique des contrats du groupe RCI, le choix a été fait approximer le TIE par le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie de RCI Bank & Services repose sur une approche multi-scénario (3 scénarii). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward looking.

Définition du défaut utilisée chez RCI banque

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux/compromis comptable existante pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS39 et IFRS9

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,

- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré)
- l'existence d'une procédure collective
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

A noter que la présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés, offerte par IFRS 9 est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe RCI Banque. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe RCI Banque, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe RCI Banque.

Sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe RCI doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- de créances envers un client disparu.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur. Cette nouvelle norme n'implique pas de changement chez le bailleur par rapport à la norme qu'elle remplace IAS 17.

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2020, le groupe RCI Banque a assuré 17 858 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 21 443 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2020, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 8 894 millions d'euros contre 11 645 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, 1 152 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 874 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 792 millions d'euros contre 964 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2020, cette participation s'élève à 501 millions d'euros contre 643 millions d'euros au 31 décembre 2019.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCP (parts de fond) sont réputés non SPPI et seront donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché. Il n'y a plus de dépréciation pour ces titres sous IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui passent les tests SPPI et chez RCI Banque. Il s'agit de :

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- Les indemnités de fin de carrière (France),
- Les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- Les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

L) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Seul l'Argentine dans lequel RCI Banque exerce une activité significative figure sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du Groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation est présentée en résultat sur exposition inflation.

M) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N) Les passifs financiers

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O) Emissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ;

permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe;

- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

S) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe RCI. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations

dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Après la mise en place du confinement dans la quasi-totalité des pays dans lesquels RCI Banque est présent, la priorité a été donnée à rétablir le fonctionnement du recouvrement des créances incidentées et douteuses.

Le passage au télétravail s'est initialement accompagné d'une perte d'efficacité qui a pu être progressivement

corrigée. Un renforcement des effectifs dédiés à ces activités a été réalisé qu'il s'agisse du personnel interne ou des ressources affectées à l'activité RCI Banque chez les prestataires de recouvrement.

Dans les pays ayant accordé un nombre important de reports d'échéance un renforcement complémentaire des effectifs a été mis en œuvre (en France et au Brésil notamment) ou est planifié en amont de la fin des moratoires (en Italie par exemple).

S'agissant du risque à l'acceptation, un plan d'action a été établi en anticipation de la dégradation attendue du contexte économique. Après estimation pays par pays de ce potentiel de détérioration, le maintien de la rentabilité de la production a été construit autour de 3 axes :

- La mise en œuvre de contrôles supplémentaires et de politiques d'octroi spécifiques par secteur d'activité (client entreprise ou employeur d'un clients particulier)
- L'ajustement à la baisse des objectifs de probabilité de défaut
- L'augmentation de la tarification, pour l'essentiel dans les pays d'Amérique du Sud où la pratique du « risk based pricing » est largement diffusée.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage de la politique d'acceptation continuera d'être ajusté régulièrement en fonction du risque observé ainsi que des prévisions et stress sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises).

Malgré un contexte très défavorable, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans de fonds monétaires, d'achat d'obligations émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales, et d'investissements dans des obligations d'entreprises dont la durée moyenne était inférieure à un an 31/12/2020.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en une chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Environnement macroéconomique

La crise sanitaire liée au Covid-19 a profondément affecté les économies et les marchés tout au long de l'année 2020. Les Etats et les Banques Centrales se sont rapidement mobilisés pour éviter une crise économique majeure et durable.

Initialement concentrée en Chine et en Asie, l'épidémie de Coronavirus s'est propagée à l'échelle mondiale. Entre mars et avril 2020 les craintes de crise sanitaire ont conduit de nombreux pays à instaurer des mesures de confinement strictes. Ces mesures ont eu un impact majeur sur l'activité économique et la consommation. Pour éviter que cette crise sanitaire ne déclenche une crise économique majeure, les grandes banques centrales ont pris des mesures de politique monétaire de grande ampleur.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a réactivé un programme d'achat d'actifs comprenant obligations d'état, de municipalités, d'entreprises, de titres hypothécaires et de titrisations pour un montant total de 2 600Mds USD. Elle a également porté le taux des Fed Funds à 0-0,25 %, soit une baisse de 150 bps depuis début mars et annoncé envisager de les conserver à un niveau proche de 0 jusqu'à au moins 2022. En juillet, l'institution a modifié sa politique long terme pour atteindre un taux d'intérêt cible moyen de 2% et permettre une flexibilité monétaire visant à retrouver un marché de plein emploi.

La Banque Centrale Européenne a introduit un nouveau programme d'achats d'urgence face à la pandémie. Initialement annoncé pour 750Mds d'euros, le Pandemic Emergency Purchase Programme ou PEPP a été par la suite porté à 1 850Mds Euro. Les termes du TLTRO III ont également été assouplis par une baisse du taux et une recalibration à la baisse des cibles de croissance que les banques doivent atteindre pour bénéficier du taux bonifié. En juillet, les 27 Etats européens ont également trouvé un accord sur un plan de relance de 750 milliards d'euros, réparti entre 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards de prêts destinés à financer les efforts de relance post-pandémie.

La Banque d'Angleterre a suivi les actions de la FED et de la BCE et baissé en deux étapes son taux de base qui est ainsi passé de 75bps à 10bps et renforcé son programme de rachat d'obligations d'Etat ou d'entreprises Investment grade non bancaires de 200Mds £ en mars 2020.

Les indices actions ont néanmoins connu des baisses marquées en février et mars et les spreads de crédit se sont significativement écartés.

Au cours du deuxième semestre, marqué par la fin des dispositifs de confinement, les conditions de marché se sont graduellement normalisées avant de connaître une remontée temporaire de l'aversion au risque liée à la résurgence de la crise sanitaire fin octobre. L'élection début novembre d'un nouveau président Démocrate aux USA et les espoirs grandissant de la mise au point d'un vaccin efficace contre le Covid-19 ont alors permis un net rebond des marchés actions ainsi qu'un resserrement des primes de risque sur le marché obligataire. L'accord trouvé sur les conditions du Brexit et le début des campagnes de vaccination contre le Covid-19 ont par ailleurs soutenu les marchés début 2021.

Après un point bas à -36%, l'indice Eurostoxx 50 finit l'année en recul de -5%. En parallèle, les spreads de crédit sur obligations d'entreprise (Indice IBOXX corporate) ont connu une volatilité similaire, passant de 70 bps en Janvier à 200 bps à fin mars, avant de terminer l'année à 74 bps.

5. REFINANCEMENT

Au cours de l'année, le recours aux financements de marché a été modeste et l'entreprise a été peu impactée par la hausse des coûts de financements. Cette situation résulte de tombées obligataires 2020 plus faibles qu'au cours des années passées (anticipation du refinancement du TLTRO II lancé en 2016), du ralentissement des ventes automobiles et de la baisse des volumes de nouveaux crédits qui en a résulté.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,8 Md€ depuis décembre 2019 et atteignent 20,5Md€ au 31 décembre 2020, représentant 43% des actifs nets à fin décembre.

Sur le segment du refinancement sécurisé, les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni et de leasing en Allemagne ont vu leurs périodes revolving étendues pour une année supplémentaire. La filiale française a par ailleurs procédé à sa première titrisation de créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles en France pour 991,5 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors (dont 200 m auto-souscrits) et de 41,5 M€ de titres subordonnés.

Une émission obligataire de 750 M€ sur 7 ans à taux fixe a été réalisée en Janvier.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,5 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,5 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 7,4 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 31 décembre 2020, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Encours productif moyen	36 392	9 329		45 721
Produit net bancaire	1 564	229	162	1 955
Résultat brut d'exploitation	1 117	180	58	1 355
Résultat d'exploitation	781	163	58	1 002
Résultat avant impôts	783	162	58	1 003

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Encours productif moyen	36 185	10 231		46 416
Produit net bancaire	1 628	252	216	2 096
Résultat brut d'exploitation	1 185	193	115	1 493
Résultat d'exploitation	1 009	202	105	1 316
Résultat avant impôts	1 023	202	102	1 327

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 - Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin (1)	dont Encours Clientèle net à fin (1)	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2020	42 635	34 128	8 507
	2019	45 413	34 488	10 925
<i>dont Allemagne</i>	2020	8 361	7 002	1 359
	2019	8 418	6 805	1 613
<i>dont Espagne</i>	2020	4 120	3 492	628
	2019	4 797	3 762	1 035
<i>dont France</i>	2020	15 993	12 262	3 731
	2019	15 579	11 788	3 791
<i>dont Italie</i>	2020	5 620	4 873	747
	2019	6 297	4 946	1 351
<i>dont Royaume-Uni</i>	2020	4 116	3 440	676
	2019	4 781	3 800	981
<i>dont Autres pays (2)</i>	2020	4 425	3 059	1 366
	2019	5 541	3 387	2 154
Afrique, Moyen-Orient, Inde et Pacifique	2020	2 072	1 973	99
	2019	2 168	2 036	132
<i>dont Corée du Sud</i>	2020	1 569	1 566	3
	2019	1 605	1 588	17
Amérique	2020	2 157	1 879	278
	2019	3 145	2 572	573
<i>dont Argentine</i>	2020	123	75	48
	2019	189	97	92
<i>dont Brésil</i>	2020	1 498	1 311	187
	2019	2 470	2 038	432
<i>dont Colombie</i>	2020	536	493	43
	2019	486	437	49
Eurasie	2020	331	321	10
	2019	318	303	15
Total groupe RCI Banque	2020	47 195	38 301	8 894
	2019	51 044	39 399	11 645

(1) Y compris opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Irlande, Portugal

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Caisse et Banques centrales	7 289	1 494
Caisse et Banques centrales	7 289	1 494
Créances à terme sur Banques centrales	10	33
Créances rattachées	10	33
Total des Caisse et Banques centrales	7 299	1 527

Note 3 : Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2020		12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	12	12	3	16
Instruments dérivés de taux	3	4	1	5
Instruments dérivés de change	9	8	2	11
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	218	72	174	76
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	211		162	3
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	7	72	12	73
Total des instruments dérivés	230	84	177	92

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre de risque de crédit de +0.5 M€ au 31 décembre 2020 se décomposant en un produit de +0.6 M€ au titre de la DVA et une charge de -0,1 M€ au titre de la CVA. L'ajustement de CVA/DVA couvre le risque de contrepartie généré par les dérivés non compensés.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture".

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2018	(10)	(3)	(7)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(19)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2019	(20)	(3)	(17)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(8)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	6			
Solde au 31 décembre 2020	(22)	(3)	(19)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	735			735	
Achats	738			738	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	64	216		280	
Emprunts	63	222		285	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	7 165	12 806	2 150	22 121	
Emprunteurs	7 165	12 806	2 150	22 121	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 192			1 192	
Achats	1 178			1 178	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	111			111	
Emprunts	111			111	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	113	103		216	
Emprunts	116	101		217	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	
Emprunteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	

Note 4 : Actifs financiers

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	649	1 364
Effets publics et valeurs assimilées	404	1 066
Obligations et autres titres à revenus fixes	244	297
Participations dans les sociétés non consolidées	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219	105
Titres à revenus variables	25	22
Obligations et autres titres à revenus fixes	191	80
Participations dans les sociétés non consolidées	3	3
Total des actifs financiers (*)	868	1 469
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4</i>	<i>4</i>

Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 010	1 110
Comptes ordinaires débiteurs	968	1 073
Prêts au jour le jour	42	37
Créances à terme sur les établissements de crédit	222	169
Comptes et prêts à terme en bucket 1	162	109
Comptes et prêts à terme en bucket 2	60	60
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	1 232	1 279
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>60</i>	<i>60</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 670 millions d'euros à fin 2020 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Prêts et créances sur la clientèle	46 222	50 582
Opérations avec la clientèle	32 314	37 143
Opérations de location financière	13 908	13 439
Opérations de location opérationnelle	1 418	1 227
Total opérations avec la clientèle et assimilées	47 640	51 809

La valeur brute des encours restructurés (y compris le non-performing), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 446 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 127 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elle est dépréciée à hauteur de 78 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2019. La part des restructurations liée à la Covid-19 s'élève à 66 M€ essentiellement sur la Clientèle et a fait l'objet de dépréciations pour un montant total de 18 M€.

6.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances sur la clientèle	32 530	37 243
Affacturage sain	228	502
Affacturage dégradé depuis l'origination	7	44
Autres créances commerciales saines	5	3
Autres crédits sains à la clientèle	29 206	33 598
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	2 268	2 005
Comptes ordinaires débiteurs sains	337	617
Créances en défaut	479	474
Créances rattachées sur clientèle	49	91
Autres crédits à la clientèle en non défaut	40	46
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	5	41
Créances en défaut	4	4
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	495	447
Etalement des frais de dossiers et divers	(70)	(61)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(431)	(542)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	996	1 050
Dépréciation des créances sur la clientèle	(760)	(638)
Dépréciation sur créances saines	(153)	(119)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(157)	(120)
Dépréciation des créances en défaut	(359)	(320)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(91)	(79)
Total net des créances sur la clientèle	32 314	37 143

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances sur opérations de location financière	14 141	13 605
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	11 694	12 140
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	2 170	1 277
Créances en défaut	277	188
Créances rattachées sur opérations de location financière	20	14
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	19	13
Créances en défaut	1	1
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	47	24
Etalement des frais de dossiers et divers	62	68
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(325)	(337)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	310	293
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(300)	(204)
Dépréciation sur créances saines	(46)	(33)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(111)	(55)
Dépréciation des créances en défaut	(142)	(115)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
Total net des créances sur opérations de location financière	13 908	13 439

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Location financière - Investissement net	6 332	7 833	43	14 208
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	417	393	4	814
Location financière - Investissement brut	6 749	8 226	47	15 022
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 083	4 558		8 641
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 680</i>	<i>2 233</i>		<i>4 913</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 069	5 993	47	10 109

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Location financière - Investissement net	5 889	7 704	50	13 643
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	403	389	4	796
Location financière - Investissement brut	6 292	8 093	54	14 439
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	3 514	4 372		7 886
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	2 292	2 138		4 430
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 000	5 955	54	10 009

6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Immobilisations données en location	1 426	1 251
Valeur brute des immobilisations données en location	1 914	1 619
Amortissements sur immobilisations données en location	(488)	(368)
Créances sur opérations de location opérationnelle	18	16
Créances saines et dégradées depuis l'origine	12	11
Créances en défaut	9	8
Produits et charges restant à étaler	(3)	(3)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(26)	(40)
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine		(1)
Dépréciation des créances en défaut	(7)	(6)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(19)	(33)
Total net des opérations de location opérationnelle (*)	1 418	1 227

(*) Dont entreprises liées

(1)

(1)

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Inférieur à 1 an	119	225
De 1 an à 5 ans	238	194
Supérieur à 5 ans	73	39
Total	430	458

6.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 60 209 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 59 549 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 23 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2020	dont non défaut (1)	12/2019	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	608	381	713	503
Depuis 3 à 6 mois	65		70	
Depuis 6 mois à 1 an	49		44	
Depuis plus de 1 an	67		50	
Total des créances échues	789	381	877	503

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 866 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 821 millions d'euros au 31 décembre 2019.

6.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 810 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 935 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il est provisionné à hauteur de 98 millions d'euros au 31 décembre 2020 pour la provision valeur résiduelle des véhicules en risque portée (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision pour valeur résiduelle en risque porté, est une provision qui couvre la perte de valeur portée par le Groupe RCI, à la revente d'un véhicule.

Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Valeur brute	39 272	9 007	447	48 726
Créances saines	34 399	8 658	446	43 503
<i>En % du total des créances</i>	87,6%	96,1%	99,8%	89,3%
Créances dégradées depuis l'origination	4 169	284		4 453
<i>En % du total des créances</i>	10,6%	3,2%		9,1%
Créances en défaut	704	65	1	770
<i>En % du total des créances</i>	1,8%	0,7%	0,2%	1,6%
Dépréciation	(971)	(113)	(2)	(1 086)
Dépréciation créances saines	(245)	(63)	(2)	(310)
<i>En % du total des dépréciations</i>	25,2%	55,8%	100,0%	28,5%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(251)	(17)		(268)
<i>En % du total des dépréciations</i>	25,8%	15,0%		24,7%
Dépréciation créances en défaut	(475)	(33)		(508)
<i>En % du total des dépréciations</i>	48,9%	29,2%		46,8%
Taux de couverture	2,5 %	1,3 %	0,4 %	2,2 %
<i>Créances saines</i>	0,7%	0,7%	0,4%	0,7%
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	6,0%	6,0%		6,0%
<i>Créances en défaut</i>	67,5%	50,8%		66,0%
Total des valeurs nettes (*)	38 301	8 894	445	47 640
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	13	1 152	238	1 403

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Valeur brute	40 178	11 747	766	52 691
Créances saines	36 548	11 372	763	48 683
<i>En % du total des créances</i>	91,0%	96,8%	99,6%	92,4%
Créances dégradées depuis l'origination	3 034	299		3 333
<i>En % du total des créances</i>	7,6%	2,5%		6,3%
Créances en défaut	596	76	3	675
<i>En % du total des créances</i>	1,5%	0,6%	0,4%	1,3%
Dépréciation	(779)	(102)	(1)	(882)
Dépréciation créances saines	(207)	(58)	(1)	(266)
<i>En % du total des dépréciations</i>	26,6%	56,9%	100,0%	30,2%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(165)	(10)		(175)
<i>En % du total des dépréciations</i>	21,2%	9,8%		19,8%
Dépréciation créances en défaut	(407)	(34)		(441)
<i>En % du total des dépréciations</i>	52,2%	33,3%		50,0%
Taux de couverture	1,9 %	0,9 %	0,1 %	1,7 %
<i>Créances saines</i>	0,6%	0,5%	0,1%	0,5%
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	5,4%	3,3%		5,3%
<i>Créances en défaut</i>	68,3%	44,7%		65,3%
Total des valeurs nettes (*)	39 399	11 645	765	51 809
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	24	874	589	1 487

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Note 7.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2019	Augmentati on (1)	Transfert (2)	Diminution (3)	12/2020
Créances saines	48 683	55 622	(2 261)	(58 541)	43 503
Créances dégradées depuis l'origination	3 333		1 961	(841)	4 453
Créances en défaut	675		300	(205)	770
Total opérations avec la clientèle (VB)	52 691	55 622		(59 587)	48 726

(1) *Augmentations = Nouvelle production*

(2) *Transfert = Changement de classification*

(3) *Diminution = Remboursements, cessions ou abandons*

Note 7.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2019	Augmentati on (1)	Diminution (2)	Variations (3)	Autres (4)	12/2020
Dépréciation sur créances saines (*)	266	156	(114)	23	(21)	310
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	175	41	(42)	106	(12)	268
Dépréciation des créances en défaut	441	56	(199)	224	(14)	508
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	882	253	(355)	353	(47)	1 086

(1) *Augmentations = Dotation suite à nouvelle production*

(2) *Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons*

(3) *Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL, Bucket...)*

(4) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

A noter : les mouvements en augmentation (1), en diminution (2), et variation (3) passent au compte de résultat dans des rubriques du Produit net bancaires ou du coût du risque.

Les autres mouvements (4) ne sont que des variations bilantielles.

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 111 M€ au 31/12/2020 contre 113 M€ au 31/12/2019

Sur l'activité clientèle, les conséquences économiques de la crise sanitaire ont contribué à l'augmentation de l'encours B3 (+18,1% comparé à décembre 2019) entraînant une hausse des provisions de 67 M€ avec un taux de provisionnement en légère baisse à 67,5% (contre 68,3% à fin décembre 2019).

Le taux de provisionnement des encours clientèle B2 est passé de 5,4% à 6,0% par rapport à fin décembre 2019, à la suite de la dégradation des paramètres de risques, notamment des LGD, impactés négativement par les répercussions des politiques de confinement sur les processus de recouvrement (incapacité de récupérer les véhicules notamment) et sur les économies des pays touchés. Cela a entraîné une augmentation des provisions B2 de 86 M€. Quant aux encours clientèle B2, en répercussion des effets du covid, des reclassements ont été réalisés expliquant en grande partie la hausse observée dans ce bucket, de 37%.

Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances d'impôts et taxes fiscales	353	432
Actifs d'impôts courants	26	16
Actifs d'impôts différés	188	171
Créances fiscales hors impôts courants	139	245
Comptes de régularisation et actifs divers	973	1 069
Autres débiteurs divers	408	451
Comptes de régularisation actif	57	59
Autres actifs	2	1
Valeurs reçues à l'encaissement	361	373
Part des réassureurs dans les provisions techniques	145	185
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	1 326	1 501
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	220	259

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	185	202
Variation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(28)	(5)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(12)	(12)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	145	185

Note 9 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2020		12/2019	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	22	4	25	6
RN SF B.V.	76	13	84	13
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	31	2	33	2
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	129	19	142	21

Note 10 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Valeur nette des immobilisations incorporelles	7	6
Valeur brute	41	39
Amortissements et provisions	(34)	(33)
Valeur nette des immobilisations corporelles	76	86
Valeur brute	185	180
Amortissements et provisions	(109)	(94)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	83	92

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles intègrent les contrats immobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 3.A - Évolution des principes comptables)

Note 11 : Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Argentine	1	1
Royaume-Uni	34	36
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	19	20
République tchèque	4	6
Total des goodwill ventilés par pays	79	84

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests ont révélé une dépréciation pour perte de valeur de 2M€, sur le goodwill détenu sur l'entité RCI Financial Services, S.r.o, en République Tchèque au 31 décembre 2020.

Note 12 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**12.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Comptes et emprunts à terme	2 250	2 700
Total Banques centrales	2 250	2 700

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2020 à 7 465 M€, soit 6 675 M€ en titres de véhicules de titrisations, 104 M€ en titres obligataires éligibles et 686 M€ en créances privées.

Le groupe a pu bénéficier du programme TLTRO III, et a pu faire trois tirages au cours de l'année 2020 :

- 750M€ à maturité juin 2023
- 500M€ à maturité septembre 2023
- 500M€ à maturité décembre 2023.

Ces éléments ont été comptabilisés en coût amorti. Au cours de l'exercice 2020 le taux d'intérêt appliqué à ces financements s'est élevé à -0,50 % et a été calculé sur la base de la moyenne du taux des opérations principales de refinancement « MRO » de la BCE (Main Refinancing Operations, actuellement à 0%) moins une marge de 0.50%. Le taux d'intérêt fera l'objet d'ajustements futurs en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance des financements accordés à l'économie.

12.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes à vue envers les établissements de crédit	188	135
Comptes ordinaires créditeurs	12	11
Emprunts au jour le jour	4	7
Autres sommes dues	172	117
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 114	2 645
Comptes et emprunts à terme	2 041	2 555
Dettes rattachées	73	90
Total des dettes envers les établissements de crédit	2 302	2 780

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

12.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Comptes créditeurs de la clientèle	21 415	18 512
Comptes ordinaires créditeurs	225	124
Comptes créditeurs à terme	703	700
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	14 703	12 986
Dépôts à terme de la clientèle	5 784	4 702
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	125	93
Autres sommes dues à la clientèle	86	61
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	18	9
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	11	17
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	10	6
Total des dettes envers la clientèle (*)	21 540	18 605
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>769</i>	<i>728</i>

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Group.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, en mars 2019 au Brésil, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

12.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Titres de créances négociables (1)	1 172	1 948
Certificats de dépôt	944	1 681
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés		29
BMTN et assimilés	220	220
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	8	18
Autres dettes représentées par un titre (2)	3 259	3 243
Autres dettes représentées par un titre	3 258	3 242
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Emprunts obligataires et assimilés	17 560	18 825
Emprunts obligataires	17 439	18 699
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	121	126
Total des dettes représentées par un titre (*)	21 991	24 016
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		<i>78</i>

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A., RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd), brésilienne (Corretora de Seguros S.A.), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

12.5 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	39 339	39 427
Banques centrales	2 250	2 700
Dettes envers les établissements de crédit	2 302	2 780
Dettes envers la clientèle	21 540	18 605
Dettes représentées par un titre	13 247	15 342
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	8 744	8 674
Dettes représentées par un titre	8 744	8 674
Total des dettes financières	48 083	48 101

12.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2020
Banques centrales	1 750	500	2 250
Dettes sur les établissements de crédit	898	1 404	2 302
Dettes envers la clientèle	15 735	5 805	21 540
Titres de créances négociables	452	720	1 172
Autres dettes représentées par un titre	3 248	11	3 259
Emprunts obligataires	3 945	13 615	17 560
Total de l'endettement par taux	26 028	22 055	48 083

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2019
Banques centrales		2 700	2 700
Dettes sur les établissements de crédit	1 006	1 774	2 780
Dettes envers la clientèle	11 169	7 436	18 605
Titres de créances négociables	674	1 274	1 948
Autres dettes représentées par un titre	3 241	2	3 243
Emprunts obligataires	5 016	13 809	18 825
Total de l'endettement par taux	21 106	26 995	48 101

12.7 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 18.

Note 13 : Titrisation

TTIRISATION - Opérations publiques									
Pays	France	France	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCIBanque Succursale Italiana	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1
Date de début	mai 2012	avril 2018	juillet 2013	octobre 2020	octobre 2020	juillet 2015	mars 2014	juillet 2017	mai 2019
Maturité légale des fonds	août 2030	octobre 2029	juillet 2028	octobre 2036	octobre 2038	décembre 2031	mars 2031	juin 2026	août 2031
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	799 M€	1020 M€	1057 M€	533 M€	1234 M€	674 M€	852 M€	1 107 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,3%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 9%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,05%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 14,9%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1,5% Sur-collatéralisation en créances de 20,75%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 7,5%
Créances cédées au 31 décembre 2020	1125 M€	338 M€	1289 M€	1036 M€	612 M€	1380 M€	2 248 M€	782 M€	909 M€
Titres émis au 31 décembre 2020 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 1001 M€	Class A Notation : AAA 276 M€	Class A Notation : AA 1000 M€	Class A Notation : AAA 950 M€	Class A Notation : AAA 549 M€	Class A Notation : AA 1268 M€	Class A Notation : AAA 1977 M€	Class A Notation : AAA 675 M€	Class A Notation : AAA 803 M€
		Class B Notation : AA 23 M€		Class B Notation : AA 42 M€					Class B Notation : AA 26 M€
	Class B Non noté 153 M€	Class C Non noté 38 M€		Class C Non noté 53 M€	Class B Non noté 68 M€	Class J Non noté 238 M€	Class B Non noté 173 M€		Class C Non noté 51 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Amortissement
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché

En 2020 le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques en France basées sur des loyers de contrats de LOA (Location avec Option d'Achat).

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2020, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 342 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 2 119 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 11 790 M€ au 31 décembre 2020 (10 508 M€ au 31 décembre 2019), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 2 283 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 7 436 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 072 M€.

La juste valeur de ces créances est de 11 743 M€ au 31 décembre 2020.

Un passif de 3 259 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 916 M€ au 31 décembre 2020.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

Note 14 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes d'impôts et taxes fiscales	754	750
Passifs d'impôts courants	143	129
Passifs d'impôts différés	587	588
Dettes fiscales hors impôts courants	24	33
Comptes de régularisation et passifs divers	2 151	1 895
Dettes sociales	58	57
Autres créditeurs divers	968	916
Comptes de régularisation passif	586	562
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	454	354
Comptes d'encaissement	85	6
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	2 905	2 645
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>247</i>	<i>145</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

Le poste autres créditeurs divers, intègrent les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16. De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

Note 15 : Provisions

En millions d'euros	12/2019	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2020
			Utilis ées	No n Utilis ées		
Provisions sur opérations bancaires	525	290	(36)	(268)	(5)	506
Provisions sur engagement par signature	6	18	(1)	(9)	(2)	12
Provisions pour risques de litiges	9	3		(3)	(2)	7
Provisions techniques des contrats d'assurance	488	260	(34)	(252)	(1)	461
Autres provisions	22	9	(1)	(4)		26
Provisions sur opérations non bancaires	148	22	(13)	(4)	(8)	145
Provisions pour engagements de retraite et ass.	63	5	(5)	(1)	4	66
Provisions pour restructurations	14	14	(6)			22
Provisions pour risques fiscaux et litiges	67	2	(2)	(2)	(12)	53
Autres provisions	4	1		(1)		4
Total des provisions	673	312	(49)	(272)	(13)	651

(*) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) *Provisions sur engagement de signature* = Concernent essentiellement des engagements de financement

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. A ce stade de la procédure, aucun risque fiscal n'a été identifié dans le cadre IFRIC 23.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 461 M€ à fin décembre 2020.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 347 K€ à fin décembre 2020 au titre des frais de dossiers abusifs et 5 013 K€ lié à des provisions pour risque relatif au droit de révocation du contrat par le client (crédit Joker). Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Montant de la provision sociétés françaises	41	41
Montant de la provision sociétés étrangères	25	22
Total de la provision pour engagements de retraite	66	63

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2020	12/2019
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,20%	2,06%
Taux d'actualisation financière	0,60%	0,68%
Taux de départ	6,53%	6,21%

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2020	12/2019	12/2020	12/2019	12/2020	12/2019
Duration moyenne	21 ans	23 ans	23 ans	23 ans	21 ans	18 ans
Taux d'indexation des salaires			1,00%	1,00%	1,00%	1,40%
Taux d'actualisation	1,40%	2,10%	0,30%	0,30%	0,80%	0,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	7,84%	15,52%	1,00%	1,00%	0,80%	0,80%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	115	52		63
Coût des services rendus de la période	4			4
Coût des services passés et profits et pertes sur liquidation	(1)			(1)
Intérêt net sur le passif (actif) net	1	1		
Charge (produit) au compte de résultat	4	1		3
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	6			6
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		1		(1)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(2)			(2)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	4	1		3
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(4)			(4)
Effet des variations de cours de change	(1)	(3)		2
Solde à la clôture de l'exercice	118	52		66

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2020		12/2019	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	18		16	
Obligations	30		31	
Autres	4		5	
Total	52		52	

Note 16 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2019	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2020
			Utilis é es	No n Utilis é es		
Dépréciations sur opérations bancaires	882	727	(316)	(158)	(49)	1 086
Opérations avec les établissements de crédit		2			(2)	
Opérations avec la clientèle	882	725	(316)	(158)	(47)	1 086
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>266</i>	<i>248</i>	<i>(78)</i>	<i>(105)</i>	<i>(21)</i>	<i>310</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>175</i>	<i>222</i>	<i>(89)</i>	<i>(28)</i>	<i>(12)</i>	<i>268</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>441</i>	<i>255</i>	<i>(149)</i>	<i>(25)</i>	<i>(14)</i>	<i>508</i>
Provisions sur opérations non bancaires	4	1	(2)			3
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	4	1	(2)			3
Provisions sur opérations bancaires	15	21	(1)	(12)	(4)	19
Provisions sur engagement par signature	6	18	(1)	(9)	(2)	12
Provisions pour risques de litiges	9	3		(3)	(2)	7
Total couverture des risques de contreparties	901	749	(319)	(170)	(53)	1 108

(*) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

Note 17 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes évaluées au coût amorti	876	853
Titres subordonnés	856	850
Dettes rattachées sur titres subordonnés	20	3
Dettes évaluées à la juste valeur	14	14
Titres participatifs	14	14
Total des dettes subordonnées	890	867

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60% du TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 18 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Actifs financiers	17 632	14 896	22 577	746	55 851
Caisse et Banques centrales	7 296	2	1		7 299
Instruments dérivés	18	9	106	97	230
Actifs financiers	164	329	167	208	868
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 172	60			1 232
Prêts et créances sur la clientèle	8 982	14 496	22 303	441	46 222
Passifs financiers	18 529	6 947	19 775	3 806	49 057
Banques centrales	500		1 750		2 250
Instruments dérivés	3	31	50		84
Dettes envers les établissements de crédit	421	826	1 055		2 302
Dettes envers la clientèle	16 080	1 726	3 034	700	21 540
Dettes représentées par un titre	1 506	4 363	13 886	2 236	21 991
Dettes subordonnées	19	1		870	890

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Actifs financiers	13 612	16 859	23 850	713	55 034
Caisse et Banques centrales	1 494	27	6		1 527
Instruments dérivés	5	7	83	82	177
Actifs financiers	599	267	497	106	1 469
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 219		60		1 279
Prêts et créances sur la clientèle	10 295	16 558	23 204	525	50 582
Passifs financiers	16 742	8 303	19 834	4 181	49 060
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	10	24	58		92
Dettes envers les établissements de crédit	602	915	1 263		2 780
Dettes envers la clientèle	14 308	1 485	2 112	700	18 605
Dettes représentées par un titre	1 619	3 879	15 901	2 617	24 016
Dettes subordonnées	3			864	867

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

Note 19 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Passifs financiers	18 409	7 035	20 206	3 845	49 495
Banques centrales	500		1 750		2 250
Instruments dérivés	1	8	16		25
Dettes envers les établissements de crédit	406	768	1 055		2 229
Dettes envers la clientèle	16 051	1 718	3 034	700	21 503
Dettes représentées par un titre	1 317	4 292	13 869	2 236	21 714
Dettes subordonnées	19			865	884
Intérêts futurs à payer	115	249	482	44	890
Engagements de financements et garanties donnés	2 329	76	30	129	2 564
Total flux futurs contractuels par échéance	20 738	7 111	20 236	3 974	52 059

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Passifs financiers	16 694	8 488	20 521	4 263	49 966
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	1	11	29		41
Dettes envers les établissements de crédit	580	848	1 263		2 691
Dettes envers la clientèle	14 280	1 480	2 112	700	18 572
Dettes représentées par un titre	1 505	3 798	15 873	2 617	23 793
Dettes subordonnées	3			860	863
Intérêts futurs à payer	125	351	744	86	1 306
Engagements de financements et garanties donnés	2 488	39	30	129	2 686
Total flux futurs contractuels par échéance	19 182	8 527	20 551	4 392	52 652

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2020.

Note 20 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	55 851	864	8 761	46 051	55 676	(175)
Caisse et Banques centrales	7 299		7 299		7 299	
Instruments dérivés	230		230		230	
Actifs financiers	868	864		4	868	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 232		1 232		1 232	
Prêts et créances sur la clientèle	46 222			46 047	46 047	(175)
Passifs financiers	49 057	14	48 753		48 767	290
Banques centrales	2 250		2 213		2 213	37
Instruments dérivés	84		84		84	
Dettes envers les établissements de crédit	2 302		2 407		2 407	(105)
Dettes envers la clientèle	21 540		21 540		21 540	
Dettes représentées par un titre	21 991		21 765		21 765	226
Dettes subordonnées	890	14	744		758	132

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées en ci-dessous.

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	55 034	1 465	2 983	50 488	54 936	(98)
Caisse et Banques centrales	1 527		1 527		1 527	
Instruments dérivés	177		177		177	
Actifs financiers	1 469	1 465		4	1 469	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 279		1 279		1 279	
Prêts et créances sur la clientèle	50 582			50 484	50 484	(98)
Passifs financiers	49 060	15	49 243		49 258	(198)
Banques centrales	2 700		2 629		2 629	71
Instruments dérivés	92		92		92	
Dettes envers les établissements de crédit	2 780		2 939		2 939	(159)
Dettes envers la clientèle	18 605		18 605		18 605	
Dettes représentées par un titre	24 016		24 125		24 125	(109)
Dettes subordonnées	867	15	853		868	(1)

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 21 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 461		1 461	26	805		630
Dérivés	230		230	26			204
Créances de financements Réseau (1)	1 231		1 231		805		426
Passifs	84		84	26			58
Dérivés	84		84	26			58

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 1 038 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 696 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 193 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 110 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 340		1 340	37	889		414
Dérivés	177		177	37			140
Créances de financements Réseau (1)	1 163		1 163		889		274
Passifs	92		92	37			55
Dérivés	92		92	37			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 722 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 692 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 441 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 197 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

Note 22 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Engagements de financement	2 420	2 553
Engagements en faveur des établissements de crédit	1	4
Engagements en faveur de la clientèle	2 419	2 549
Engagements de garantie	193	216
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	26	57
Engagements d'ordre de la clientèle	167	159
Autres engagements donnés	23	29
Engagements sur locations mobilières et immobilières	23	29
Total des engagements donnés (*)	2 636	2 798
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	7	7

Note 23 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Engagements de financement	4 811	4 847
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 811	4 847
Engagements de garantie	16 355	16 313
Engagements reçus d'établissements de crédit	167	228
Engagements reçus de la clientèle	6 058	6 741
Engagements de reprise reçus	10 130	9 344
Autres engagements reçus	16	25
Autres engagements reçus	16	25
Total des engagements reçus (*)	21 182	21 185
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	5 558	5 408

RCI Banque dispose au 31 décembre 2020 de 4 811 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 4 511 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 24 : Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2020	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	265		58		323		323
Position en CHF	227			(223)	4		4
Position en CZK	34			(18)	16		16
Position en ARS	5				5		5
Position en BRL	103				103	1	102
Position en PLN	402			(390)	12		12
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	2				2	2	
Position en KRW	160				160		160
Position en MAD	30				30	3	27
Position en DKK	45			(45)			
Position en TRY	9				9		9
Position en SEK	77			(77)			
Position en INR	24				24		24
Position en COP	29				29		29
Expositions totales	1 417		58	(753)	722	6	716

En millions d'euros - 12/2019	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(29)	29				
Position en GBP	323		19		342		342
Position en CHF	285			(281)	4		4
Position en CZK	90			(73)	17		17
Position en ARS	2				2		2
Position en BRL	145				145	1	144
Position en PLN	486			(472)	14	1	13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	25			(23)	2	2	
Position en KRW	165				165		165
Position en MAD	30				30	3	27
Position en DKK	127			(127)			
Position en TRY	12				12		12
Position en SEK	135			(135)			
Position en HRK	4			(4)			
Position en INR	27				27		27
Position en COP	33				33		33
Expositions totales	1 895	(29)	48	(1 115)	799	7	792

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

Note 25 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	2 728	2 966
Opérations avec les établissements de crédit	24	34
Opérations avec la clientèle	1 957	2 173
Opérations de location financière	675	671
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	60	72
Intérêts courus et échus des instruments financiers	12	16
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(800)	(770)
Opérations avec la clientèle	(619)	(614)
Opérations de location financière	(181)	(156)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 928	2 196
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>661</i>	<i>740</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 26 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	(196)	(203)
Opérations avec la clientèle	(119)	(130)
Opérations de location financière	(6)	(2)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(51)	(54)
Charges sur dettes représentées par un titre	(260)	(340)
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(15)
Total des intérêts et charges assimilées (*)	(643)	(744)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		<i>(4)</i>

Note 27 : Commissions

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Produits sur commissions	609	605
Commissions	20	19
Frais de dossiers	17	21
Commissions sur activités de services	82	82
Commissions de courtage d'assurance	57	65
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	230	226
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	136	129
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	67	63
Charges sur commissions	(250)	(234)
Commissions	(26)	(22)
Commissions sur les activités de services	(64)	(57)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(31)	(29)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(86)	(86)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(43)	(40)
Total des commissions nettes (*)	359	371
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 28 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	1	(12)
Gains et pertes nets sur opérations de change	(9)	17
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	5	(22)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	1	(2)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	52	76
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(49)	(81)
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat	1	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	6	34
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	8	6
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	(2)	28
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur (*)	7	22
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>8</i>	<i>6</i>

En 2019, le poste Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat enregistre la reprise de dépréciations nettes de dotations sur les participations cédées (à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel, RCI Mobility) pour 34,1 millions d'euros (dont 55,1 millions d'euros de reprises de dépréciations).

Note 29 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Autres produits d'exploitation bancaire	1 027	1 004
Produits des activités d'assurance	432	472
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	331	294
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	65	27
Opérations de location opérationnelle	243	215
Autres produits d'exploitation bancaire	21	23
dont reprise de provisions pour risques bancaires	6	8
Autres charges d'exploitation bancaire	(726)	(758)
Coûts des activités d'assurance	(126)	(182)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(307)	(305)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(74)	(36)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(86)	(93)
Opérations de location opérationnelle	(180)	(154)
Autres charges d'exploitation bancaire	(27)	(24)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(9)	(8)
Autres produits et charges d'exploitation	3	5
Autres produits d'exploitation	12	24
Autres charges d'exploitation	(9)	(19)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	304	251
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(4)</i>	<i>(10)</i>

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Primes brutes émises	354	377
Variation des provisions techniques	26	(28)
Sinistres payés	(34)	(32)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	12	12
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(48)	(37)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	310	292

Note 30 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Frais de personnel	(309)	(308)
Rémunération du personnel	(200)	(202)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(17)	(18)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	1	(1)
Autres charges sociales	(67)	(71)
Autres charges de personnel	(26)	(16)
Autres frais administratifs	(272)	(277)
Impôts et taxes hors IS	(43)	(43)
Loyers	(8)	(7)
Autres frais administratifs	(221)	(227)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(581)	(585)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	2	(1)

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans le partie E - honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau, dans la partie informations générales.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG S.A. et Mazars au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2020	12/2019
Financements et services en France	1 689	1 614
Financements et services à l'étranger	2 046	1 995
Total Groupe RCI Banque	3 735	3 609

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de 15 millions d'euro au 31 décembre 2020 contre 7 millions d'euro au 31 décembre 2019.

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Coût du risque sur financement clientèle	(335)	(176)
Dotations pour dépréciation	(582)	(277)
Reprises de dépréciation	353	198
Pertes sur créances irrécouvrables	(136)	(133)
Récupérations sur créances amorties	30	36
Coût du risque sur financement des Réseaux	(18)	9
Dotations pour dépréciation	(76)	(80)
Reprises de dépréciation	60	89
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	(1)
Récupérations sur créances amorties		1
Coût du risque sur autres activités		(10)
Variation des dépréciations des autres créances		1
Autres corrections de valeurs		(11)
Total du coût du risque (*)	(353)	(177)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		<i>(11)</i>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

En 2019, le poste autres corrections de valeur enregistre l'abandon sur le prêt accordé sur les entités cédées (à savoir Marcel) pour -11,4 millions d'euro.

Le coût du risque sur l'activité Clientèle (financement des particuliers et des entreprises) est en hausse en 2020.

Il est impacté par les répercussions négatives des politiques de confinement sur plusieurs secteurs de l'économie et qui ont eu notamment pour conséquence:

- Une augmentation des provisions constituées sur base individuelle sur la clientèle grande entreprise (Corporate) pour 60 M€
- Une augmentation de l'encours B3 avec une hausse des provisions correspondantes de 68 M€
- Un ajustement du poids respectif des scénarios macro-économique conduisant à une augmentation de 21 M€ des provisions au titre du forward-looking IFRS 9
- A la constitution de provisions collectives pour 45 M€ sur débiteurs opérant dans des secteurs d'activités fortement impactés par la pandémie. De part leur caractère sectoriel, ces provisions sont également qualifiées de forward looking.
- Une hausse du taux de provisionnement sur encours B1 et B2

Sur l'activité Réseaux (financement des concessionnaires), le coût du risque est essentiellement impacté négativement par l'actualisation des prévisions macro-économiques dans le cadre du provisionnement forward-looking IFRS9 pour 23 M€.

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Impôts exigibles	(241)	(294)
Impôts courants sur les bénéfices	(241)	(294)
Impôts différés	35	(98)
Impôts différés	34	(98)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	1	
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(206)	(392)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -4 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La charge d'impôt au 31 décembre 2020 tient compte d'un produit d'impôt de 51 M€. Ce produit d'impôt correspond au remboursement par l'Etat Maltais d'un crédit d'impôt équivalent à 6/7 de la charge d'impôt 2019 (soit 6/7 de 59 M€). A fin décembre 2020, ce crédit a été enregistré dans les comptes suite au versement des dividendes des entités maltaises.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Depuis 2016, le taux effectif d'impôt du groupe intègre l'effet de la baisse du taux d'IS prévu dans la loi finance française. A fin décembre 2020, cet impact a généré une charge d'impôts différés de -27 M€.

Le poste d'impôts différés varie de 134 M€ de 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Cette variation d'impôt différés est liée à la baisse du taux d'impôts différés en France qui passe selon la loi de finance actuelle de 32,02% à 28,41%.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
ID sur provisions	73	45
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	30	22
ID sur déficits reportables	143	126
ID sur autres actifs et passifs	101	148
ID sur opérations de location	(744)	(754)
ID sur immobilisations	2	1
Provisions sur impôts différés actif	(4)	(5)
Total des impôts différés nets au bilan	(399)	(417)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2020	12/2019
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	32,02%	34,43%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	-4,46%	2,12%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-7,72%	-9,07%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	-0,10%	0,00%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,62%	-0,55%
Autres impacts	1,43%	2,64%
Taux effectif d'impôt	20,54%	29,57%

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet rabot).

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2020 des capitaux propres			Var. 2019 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(1)	1		(19)	5	(14)
Variation de JV des actifs financiers				1	(1)	
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	(5)	1	(4)	(13)	3	(10)
Différences de conversion	(159)		(159)	15		15

Note 33 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2020 n'est intervenu entre la date de clôture et le 12 février 2021, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2020	2019
SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100 100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60				60 60
Courtage S.A.	Argentine	95				95 95
RCI Financial Services SA	Belgique	100				100 100
AUTOFIN	Belgique	100				100 100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92				99,92 99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11				60,11 60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100				100 100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda **	Brésil	100				100 -
RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento	Colombie	51				51 51
RCI Servicios Colombia S.A.	Colombie	100				100 94,98
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100 100
Overlease S.A.	Espagne	100				100 100
Diac S.A.	France	100				100 100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.		100 100
RCI ZRT	Hongrie	100				100 100
ES Mobility SRL	Italie	100				100 100
RCI Services Ltd	Malte	100				100 100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Finance Maroc S.A.	Maroc	100				100 100
RDFM S.A.R.L	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc S.A.		100 100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100 100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o	Pologne	100				100 100
RCI COM S.A.	Portugal	100				100 100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM S.A.		100 100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100				100 100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50				50 50

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2019	2018
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd*	Royaume-Uni	100			100	-
RNL Leasing	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung		
Cars Alliance DFP Germany 2017	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1 **	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1 *	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Leases France Master *	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf note 13)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimentos em Direitos Creditórios CAS VD	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie	-	100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30

* Entités entrées dans le périmètre en 2020 - ** Entités entrées dans le périmètre en 2019

B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

En millions d'euros - 31/12/2020 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	(1)	8	2
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	12		(1)	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	2		8	
Prêts et créances aux établissement de crédit	10	7	137	17
Encours nets de crédit et de location financière	123	75	1 428	537
Autres Actifs	6	3	148	15
Total Actif	139	85	1 713	569
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	112	68	1 440	486
Autres Passifs	3	10	73	8
Situation nette	24	7	200	75
Total Passif	139	85	1 713	569
Produit Net Bancaire	9	4	97	32
Impôts sur les bénéfices	(1)		(8)	(1)
Résultat net	4	(3)	21	4
Autres éléments du résultat global			(10)	
Résultat global	4	(3)	11	4
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	11		(50)	9
Flux de trésorerie liés aux financements	(10)		(38)	
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)	(2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1		(89)	7

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en "Autres dettes" pour un montant de 100 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 144 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Colombia S.A. est classé en "Autres dettes" pour un montant de 61 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre zéro au 31 décembre 2019.

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	3		24	5
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	13		1	39
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	1		9	
Prêts et créances aux établissements de crédit	13	15	198	17
Encours nets de crédit et de location financière	143	98	2 308	486
Autres Actifs	5	2	142	12
Total Actif	161	115	2 648	515
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	132	87	2 281	426
Autres Passifs	3	12	91	9
Situation nette	26	16	276	80
Total Passif	161	115	2 648	515
Produit Net Bancaire	10	7	139	30
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)	(16)	(6)
Résultat net	5		59	11
Autres éléments du résultat global		2	(20)	
Résultat global	5	2	39	11
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	13	8	77	(11)
Flux de trésorerie liés aux financements	(5)		(40)	
Flux de trésorerie liés aux investissements			2	(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	8	39	(12)

C) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2020 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	13	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	76	22	31
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	84	15	8
Encours nets de crédit et de location financière	997	414	328
Autres Actifs	70	6	28
Total Actif	1 151	435	364
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	883	378	198
Autres Passifs	17	14	62
Situation nette	251	43	104
Total Passif	1 151	435	364
Produit Net Bancaire	75	16	18
Impôts sur les bénéfices	(11)	(3)	(2)
Résultat net	42	8	6
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	42	8	6
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	15	(11)	170
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15	(11)	170

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	13	6	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	84	25	33
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	91	35	3
Encours nets de crédit et de location financière	1 390	298	364
Autres Actifs	55	7	12
Total Actif	1 536	340	379
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	1 211	278	19
Autres Passifs	48	13	250
Situation nette	277	49	110
Total Passif	1 536	340	379
Produit Net Bancaire	86	21	20
Impôts sur les bénéfices	(11)	(1)	(3)
Résultat net	44	11	8
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	44	11	8
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(51)	(13)	(24)
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(51)	(13)	(24)

D) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : Informations sur les implantations et activités

In millions of euros - 31/12/2020

Geographical location	Company name	Nature of activities	Number of employees	Net banking income	Profit or loss before tax	Current tax expense	Deferred taxes	Public subsidies received
France	RCIBanque S.A.	Holding	432	162,3	58,0	(38,3)	(22,8)	
Germany	RCIBanque S.A. Niederlassung Deutschland	Financing	368	262,3	175,9	(33,0)	(21,7)	
	RCIVersicherungs-Service GmbH	Services						
Argentina	RCIBanque Sucursal Argentina	Financing	55	30,4	5,3	(7,1)		
	Rombo Compañia Financiera S.A.	Financing						
	Courtage S.A.	Services						
Austria	RCIBanque S.A. Niederlassung Österreich	Financing	54	24,2	10,2	(2,6)	0,1	
Belgium	RCIFinancialServices S.A.	Financing	30	15,5	11,7	(2,8)	(0,1)	
	Auto fin S.A.	Financing						
	Renault Crédit Car S.A.	Financing						
Brazil	Administradora de Consórcio RCIBrasil Ltda	Financing	156	109,2	38,2	(26,7)	16,7	
	Banco RCIBrasil S.A.	Financing						
	Corretora de Seguros RCIBrasil S.A.	Services						
Colombia	RCIColombia S.A. Compañia de Financiamiento	Financing	64	32,0	6,1	(2,2)	0,7	
	RCIServicios Colombia S.A.	Financing						
South Korea	RCIFinancialServices Korea Co. Ltd	Financing	113	66,9	45,9	(13,1)	1,9	
Spain	RciBanque S.A. Sucursal En España	Financing	234	126,8	46,9	(21,5)	7,4	
	Overlease S.A.	Financing						
France	Diac S.A.	Financing	1 103	414,7	128,5	(2,4)	41,5	
	Diac Location S.A.	Financing						
Hungary	RCIZrt	Financing	6	3,3	2,6	(0,1)		
India	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financing	110		1,9			
Ireland	RCIBanque, Branch Ireland	Financing	32	15,9	10,1	(1,2)		
Italy	RCIBanque S.A. Succursale Italiana	Financing	221	171,8	99,2	(32,2)	(1,0)	
	ES Mobility S.R.L.	Financing						
Malta	RCIServices Ltd	Holding	31	184,4	177,8	(14,4)	2,7	
	RCIInsurance Ltd	Services						
	RCILife Ltd	Services						
Morocco	RCIFinance Maroc S.A.	Financing	53	27,9	(8,0)	(4,9)	8,0	
	RDFM S.A.R.L.	Services						
Netherlands	RCIFinancialServices B.V.	Financing	48	23,3	12,9	(3,2)		
Poland	RCIBanque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financing	66	31,6	18,8	(3,2)	0,2	
	RCILEasing Polska Sp. z o.o.	Financing						
Portugal	RCIBanque S.A. Sucursal Portugal	Financing	39	16,5	4,1	(2,7)	0,3	
	RCIGest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Services						
Czech Rep	RCIFinance C.Z., S.r.o.	Financing	22	10,9	4,9	(1,6)		
	RCIFinancialServices, S.r.o.	Financing						
Romania	RCIFinantare Romania S.r.l.	Financing	63	22,2	15,5	(2,6)	0,2	
	RCIBroker de asigurare S.R.L.	Services						
	RCILEasing Romania IFN S.A.	Financing						
United Kingdom	RCIFinancialServices Ltd	Financing	313	152,7	88,9	(19,6)	1,3	
	RCIBank UK	Financing						
Russia	RNL Leasing	Financing	257	3,1	15,0		(0,4)	
	Sub group RNSF BV, BARN BV and RN Bank	Financing						
Slovenia	RCIBANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financing	39	10,7	5,3	(1,3)		
Sweden	Renault Finance Nordic Bank filial till RCIBanque S.A. Frankrike	Financing	21	10,8	7,5	(1,2)	(0,4)	
Switzerland	RCIFinance S.A.	Financing	49	25,1	15,2	(3,1)	0,4	
Turkey	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financing	53		4,1			
TOTAL			4 032	1 955	1 003	(241)	35	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration. La gestion des risques de marché (risque de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le directeur général de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	3,5M€

**Total limite de sensibilité en M€ accordé
par le Conseil d'administration sur avis du comité des risque de RCI Banque : 50 M€**

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/02), RCI Banque mesure également la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancées des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (allocation des fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2020, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

31 décembre 2020, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de :

- +4,3 M€ en EUR,
- -0,6 M€ en BRL,
- +0,6 M€ en KRW,
- -0,3 M€ en GBP,
- -0,1 M€ en PLN,
- +0,2 M€ en CZK,
- +0,5 M€ en CHF.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 9,4 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€). Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS9.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, *High Quality Liquid Assets* (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change transactionnelle se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change transactionnelle de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale de change transactionnel du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis de la Présidente du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 décembre 2020, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 5,8 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font l'objet d'un suivi hebdomadaire et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts	Contrats sur taux de change et sur l'or
	(En % du nominal)	(en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 239 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 318 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.